

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MASKINONGÉ**

PROCÈS-VERBAL 11 MAI 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé, tenue à la salle Jacques-Charette, 651, boul. Saint-Laurent Est, à Louiseville, le mercredi 11 mai 2022 à 19h30

À laquelle sont présents :

- MM. Jean-Yves St-Arnaud, préfet et maire de Saint-Sévère;
Yvon Deshaies, préfet suppléant et maire de Louiseville ;
- Mmes Julie Bibeau, mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont;
Johanne Champagne, mairesse Saint-Édouard-de-Maskinongé;
Marilyne Gélinas, mairesse de Saint-Léon-Le-Grand;
Gina Lemire, mairesse de Saint-Élie-de-Caxton;
Nancy Mignault, mairesse de Saint-Étienne-des-Grès;
Jacinthe Noël, représentante de Saint-Sévère;
- MM. Roger Michaud, maire de Maskinongé ;
Paul Carbonneau, maire d'Yamachiche ;
Guillaume Laverdière, maire de Saint-Barnabé ;
Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule ;
François Gagnon, maire de Saint-Justin ;
Claude Frappier, maire de Saint-Paulin ;
Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts ;
Claude Boulanger, maire de Charette ;
Pierre Desaulniers, maire de Saint-Boniface ;

Les membres présents forment le quorum.

Également présents :

- Mmes Pascale Plante, directrice générale et secrétaire-trésorière;
Line St-Cyr, secrétaire-trésorière adjointe
Carole Robert, secrétaire au greffe;
Julie Drainville, CPA auditrice, Firme Stéphane Bérard CPA inc.
Mélanie Livernoche, CPA auditrice, Firme Stéphane Bérard CPA inc.

Mesdames Drainville et Livernoche ont quitté la séance à 19h50.

- MM. Pierre-Olivier Gagnon, coordonnateur du Service des communications;
Yanick Boucher, aménagiste chargé de projets.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30, sous la présidence de Jean-Yves St-Arnaud, préfet.

CONSIDÉRANT une situation exceptionnelle ;

145/05/2022 IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé renonce au délai de 72 heures pour la disponibilité de la documentation utile pour la prise de décision et adopte l'ordre du jour tel que présenté.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

146/05/2022 Proposition de Michel Bourrassa, maire de St-Alexis-des-Monts, appuyée par Claude Boulanger, maire de Charette;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé adopte l'ordre du jour, tel que déposé, avec la mention que le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert, conformément à l'article 148.1 du Code municipal.

Proposition adoptée à l'unanimité.

ADMINISTRATION

Procès-verbaux

- **Ratification des décisions inscrites au procès-verbal du comité administratif du 7 avril 2022**

147/05/2022 Proposition de François Gagnon, maire de Saint-Justin, appuyée par Roger Michaud, maire de Maskinongé;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé ratifie le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif, tenue le 7 avril 2022, comme rédigé, chacun des membres du conseil en ayant reçu une copie.

Proposition adoptée à l'unanimité.

- **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 13 avril 2022**

148/05/2022 Proposition de Gina Lemire, mairesse de St-Élie-de-Caxton, appuyée par Paul Carbonneau, maire d'Yamachiche;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé ratifie le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 13 avril 2022, comme rédigé, chacun des membres du conseil en ayant reçu une copie.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Correspondance

149/05/2022 Proposition de Nancy Mignault, mairesse de St-Étienne-de-Grès, appuyée par Jacinthe Noël, représentante de Saint-Sévère;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé accepte la liste de la correspondance, telle que déposée;

QUE ladite liste soit versée en annexe du présent procès-verbal, pour en faire partie intégrante.

Proposition adoptée à l'unanimité.

APPROBATION DES COMPTES SOUMIS

Registre de chèques des baux de villégiature

Comptes déposés au 25 avril 2022

- Liste des déboursés effectués :
 - 4 avril 2022, paiement par chèque # 1005, d'un montant de 78,65 \$;
 - 12 mai 2022, paiement par chèque # 140, d'un montant de 131,00 \$

Comptes pour les baux de villégiature totalisant la somme de 209,65 \$;

150/05/2022 Proposition de Pierre Desaulniers, maire de Saint-Boniface, appuyée par Nancy Mignault, mairesse de Saint-Étienne-des-Grès;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé approuve, au 11 mai 2022, le déboursé direct effectué de la MRC de Maskinongé pour les baux de villégiature, totalisant la somme de 209,65 \$;

QUE le paiement en soit ratifié et autorisé.

Proposition acceptée à l'unanimité.

Registre des chèques déposés en mai 2022

- Liste de déboursés directs effectués :
 - 8 avril 2022, paiement par transit #T127, d'un montant de 4 500,00 \$;
 - 1^{er} avril 2022, paiement par AccesD Affaires #3838, d'un montant de 11 520,87 \$;
 - 4 avril 2022, paiements par AccesD Affaires #3839 à #3841, d'un montant de 64 791,43 \$;
 - 14 avril 2022, paiements par AccesD Affaires #3842 à #3860, d'un montant de 18 392,55 \$;
 - 12 avril 2022, paiements par AccesD Affaires #3861 à #3863, d'un montant de 20 895,23 \$;
 - 22 avril 2022, paiement par AccesD Affaires #3864, d'un montant de 24 196,83 \$;
 - 22 avril 2022, paiements par chèques #26287 à #26303 d'un montant de 13 232,07 \$;
- Liste des comptes à payer le 11 mai 2022, paiements par chèques #26304 à

#26349 d'un montant de 168 223,64 \$;

- Liste des comptes à payer le 11 mai 2022, paiements par Transphere #S10981 à #S11030 d'un montant de 515 330,81 \$;

Comptes totalisant la somme de 841 083,43 \$;

151/05/2022 Proposition de Julie Bibeau, mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont, appuyée par Johanne Champagne, mairesse de Saint-Édouard-de-Maskinongé;

QUE soient approuvés au 11 mai 2022, les comptes soumis de la MRC de Maskinongé, totalisant la somme de 841 083,43 \$;

QUE les paiements en soient ratifiés et autorisés.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Rapport budgétaire global au 30 avril 2022

Objet : Dépôt du rapport budgétaire global au 30 avril 2022
N/D : 302.01

152/05/2022 Proposition de Claude Mayrand, maire de Saint-Mathieu-du-Parc, appuyée par Marilynne Gélinas, mairesse de Saint-Léon-Le-Grand;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé prenne acte du dépôt du rapport budgétaire global au 30 avril 2022.

Proposition acceptée à l'unanimité.

GESTION FINANCIÈRE

Dépôt des états financiers consolidés 2021

Objet : Dépôt des états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021

N/D : 312.01

CONSIDÉRANT QUE madame Mélanie Livernoche, CPA auditrice, de la firme comptable Stéphane Bérard, CPA inc., présente les états financiers consolidés de la MRC de Maskinongé, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021;

POUR CE MOTIF :

153/05/2022 Proposition de Guillaume Laverdière, maire de Saint-Barnabé, appuyée par Réjean Carle, maire de Saint-Ursule ;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé accepte le dépôt des états financiers consolidés, pour l'exercice financier 2021.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Dépôt du Tableau des surplus accumulés 2021

Objet : Approbation des surplus au 31 décembre 2021
N/D : 312.01

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers consolidés 2021, présentés par madame Mélanie Livernoche, CPA auditrice, de la firme comptable Stéphane Bérard CPA inc.;

CONSIDÉRANT la présentation et le dépôt du tableau des surplus accumulés au 31 décembre 2021 aux membres du conseil pour fins d'approbation;

POUR CES MOTIFS :

154/05/2022 Proposition de Gina Lemire, mairesse de Saint-Élie-de-Caxton, appuyée par Guillaume Laverdière, maire de Saint-Barnabé;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé approuve, tel que déposé, le tableau des surplus accumulés au 31 décembre 2021.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Nomination du vérificateur

Objet : Offre de service pour l'audit des états financiers 2022
N/D : 210.03

CONSIDÉRANT l'offre de service de Stéphane Bérard, CPA inc., en date du 5 mai 2022 ;

POUR CE MOTIF :

155/05/2022 Proposition de Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts, appuyée par Nancy Mignault, mairesse de Saint-Étienne-des-Grès;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé accepte l'offre de service de Stéphane Bérard CPA inc. pour l'audit des états financiers 2022 de la MRC de Maskinongé, incluant la Cour municipale régionale, au montant forfaitaire de base de 14 300 \$, plus taxes;

QU'avis soit fait que ce montant forfaitaire de base n'englobe pas les travaux spéciaux ou assistance comptable qui pourraient s'avérer nécessaire au cours de l'exercice, ni la consolidation des organismes et partenaires de la MRC, ces travaux faisant l'objet d'une facturation distincte;

QUE le mandat d'audit des opérations courantes de l'année financière se terminant le 31 décembre 2022 soit reconduit.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Corporation d'information touristique de la MRC de Maskinongé

Objet : Demande ses contributions pour 2022 / subvention annuelle et actions promotionnelles à même le Fonds COVID
N/D : 304 et 306.01

CONSIDÉRANT QUE la Corporation d'information touristique de la MRC de Maskinongé (ci-après nommée « Corporation ») demande le versement de la contribution financière annuelle, telle que prévue lors de l'adoption des prévisions budgétaires de ladite MRC;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation demande également le versement de la contribution financière prévue pour le placement d'actions promotionnelles 2022 (campagne promotionnelle sur les médias sociaux, dans les hebdomadaires régionaux, sur Google pour soutenir la relance de l'industrie touristique en partenariat avec le service des communications de la MRC de Maskinongé);

POUR CES MOTIFS :

156/05/2022 Proposition d'Yvon Deshaies, maire de Louiseville, appuyée par Claude Mayrand, maire de Saint-Mathieu-du-Parc;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante, comme ici rédigé;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé autorise le versement de la contribution financière de l'ordre de 40 000 \$, telle que prévue au budget 2022, à la Corporation ainsi qu'une somme de 100 000 \$ prise à même le Fonds COVID pour le placement d'actions promotionnelles.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Corporation de transports collectifs de la MRC de Maskinongé

Objet : Avance de fonds
N/D : 304

CONSIDÉRANT la confirmation d'une aide financière d'un montant maximum de 275 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif (ci-après nommé « PADTC ») Volet 2.2.1.;

CONSIDÉRANT les besoins de liquidité de la Corporation de transports collectifs de la MRC de Maskinongé (ci-après nommée « CTCM ») qui est en attente des versements des subventions confirmées par le ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le versement d'un montant maximal de 247 500 \$ équivaut à un maximum de 90 % du montant de l'aide financière confirmée dans le cadre du PADTC Volet 2.2.1 et que ce dernier est versé à la signature de la Convention;

CONSIDÉRANT QUE la Convention est signée et acheminée au ministère des Transports du Québec;

POUR CES MOTIFS :

157/05/2022 Proposition de Paul Carbonneau, maire d'Yamachiche, appuyée par Guillaume Laverdière, maire de Saint-Barnabé;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante, comme ici rédigé;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé accepte de verser la totalité de la somme soit 247 500 \$ à la CTCM, représentant 90 % du montant de l'aide financière octroyée dans le cadre du PADTC Volet 2.2.1.

Proposition adoptée à l'unanimité.

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

RÈGLEMENT 285-21 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin de supprimer l'interdiction d'implantation de résidences supplémentaires dans une superficie de droits acquis

Objet : Renvoi au document indiquant la nature des modifications (article 53.11.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme)

N/D : 202

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de Maskinongé a adopté par la résolution portant le numéro 46/02/2022, un règlement venant modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé afin de supprimer l'interdiction d'implantation de résidences supplémentaires dans une superficie de droits acquis;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 285-21 a suivi les procédures prescrites par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le contenu dudit règlement en signifiant son avis favorable en date du 8 avril 2022;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 53.9 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ce règlement est entré en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 53.11.4 de ladite loi, après l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma, le conseil des maires de la MRC doit adopter un document sur la nature des modifications, qu'une municipalité devra, pour tenir compte de la modification du schéma, apporter à son plan et ses règlements d'urbanisme, ou l'adopter par un renvoi à celui adopté suite à l'adoption du projet de règlement;

POUR CES MOTIFS :

158/05/22 Proposition de Roger Michaud, maire de Maskinongé,
appuyée par François Gagnon, maire de Saint-Justin

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante, comme ici rédigé;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé adopte le document indiquant la nature des modifications devant être entreprises par les municipalités concernées, par renvoi à la résolution numéro 382/11/2021 adoptant ledit document, relativement aux modifications du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé.

Proposition adoptée à l'unanimité.

CONFORMITÉ**Municipalité de Charette****Règlement modifiant le Plan d'urbanisme****Règlement numéro 2022-06**

INTITULÉ : « Règlement modifiant le plan d'urbanisme révisé pour l'agrandissement du périmètre urbain, l'agrandissement d'une affectation R, la modification de 3 affectations ZR, la création d'une affectation commerciale ainsi que des modifications pour assurer la conformité à la modification du schéma d'aménagement et de développement révisé modifié par le règlement 276-20 de la MRC de Maskinongé »

Date d'adoption	2 mai 2022
Date de transmission à la MRC	4 mai 2022

N/DL 1103.03

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC de Maskinongé doit se prononcer sur la conformité du règlement de la municipalité de Charette;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'aménagement et de développement du territoire a analysé le règlement numéro 2022-06 de la municipalité de Charette par rapport aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC de Maskinongé;

CONSIDÉRANT QUE ledit règlement a pour objet de modifier le plan d'urbanisme afin de modifier certaines affectations ainsi que la cartographie suite à la modification du schéma d'aménagement et de développement révisé par le règlement 276-20;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de Maskinongé estime que le règlement numéro 2022-06 ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS :

159/05/2022 Proposition de Jacinthe Noël, représentant de Saint-Sévère, appuyée par Johanne Champagne, mairesse de Saint-Édouard-de-Maskinongé;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé approuve le règlement numéro 2022-06, intitulé : « Règlement modifiant le plan d'urbanisme révisé pour l'agrandissement du périmètre urbain, l'agrandissement d'une affectation R, la modification de 3 affectations ZR, la création d'une affectation commerciale ainsi que des modifications pour assurer la conformité à la modification du schéma d'aménagement et de développement révisé modifié par le règlement 276-20 de la MRC de Maskinongé » de la municipalité de Charette conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

QUE la secrétaire-trésorière émette le certificat de conformité suivant l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Proposition adoptée à l'unanimité

CONFORMITÉ
Municipalité de Saint-Boniface
Règlement modifiant le Règlement de Zonage
Règlement numéro 540

INTITULÉ : « Règlement modifiant le règlement de zonage #337 afin d'ajouter certains usages à la zone 323-1 »

Date d'adoption	2 mai 2022
Date de transmission à la MRC	3 mai 2022

N/D : 1103.03

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC de Maskinongé doit se prononcer sur la conformité du règlement de la municipalité de Saint-Boniface;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'aménagement et de développement du territoire a analysé le règlement numéro 540 de la municipalité de Saint-Boniface par rapport aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC de Maskinongé;

CONSIDÉRANT QUE ledit règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin de permettre certains usages de la catégorie *Ressource du groupe D – Production et aménagement de la forêt* défini à leur règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de Maskinongé estime que le règlement numéro 540 ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS :

160/05/2022 Proposition de Claude Boulanger, maire de Charette, appuyée par Nancy Mignault, mairesse de Saint-Étienne-des-Grès;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé approuve le règlement numéro 540, intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage #337 afin d'ajouter certains usages à la zone 323-1 » de la municipalité de Saint-Boniface conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

QUE la secrétaire-trésorière émette le certificat de conformité suivant l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Cartographie

Objet : Soumission pour la mise à jour de la cartographie Google « StreetView » des routes municipales de la MRC de Maskinongé

N/D : 306.01 et 210.03

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite mettre à jour la cartographie Google

« StreetView » des routes municipales sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise *Solutions Maps360 inc.* est certifiée par Google pour cartographier les routes des villes et municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'offre de service qui a été déposée par le Service d'aménagement et développement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maskinongé désire seulement cartographier les routes municipales et non celles gérées par le ministère des Transports du Québec, car ces dernières ont été récemment mises à jour;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service présentée par l'entreprise *Solutions Maps360 inc.* répond au besoin de mettre à jour la cartographie Google « StreetView » des routes municipales de la MRC de Maskinongé;

POUR CES MOTIFS:

161/05/2022 Proposition de Roger Michaud, maire de Maskinongé, appuyée par Marilyne Gélinas, mairesse de Saint-Léon-Le-Grand;

QUE le conseil de la MRC accepte le contrat de l'entreprise *Solutions Maps360 inc.* pour la réalisation et la mise à jour de la cartographie Google « StreetView » des routes municipales de la MRC de Maskinongé, estimé à 8,5 journées au taux de 2 500 \$/jour, pour un coût total de 21 250,00 \$ taxes en sus, à même le Fonds COVID.

Proposition adoptée à l'unanimité.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DU TERRITOIRE

Objet : Demande de subvention – programme Caractérisation des immeubles et secteurs à potentiel patrimonial du ministère de la Culture et des Communications

N/D : 307.06

CONSIDÉRANT le programme Caractérisation des immeubles et secteurs à potentiel patrimonial du ministère de la Culture et des Communications;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maskinongé souhaite déposer une demande de subvention pour la réalisation des démarches préparatoires à la constitution d'un inventaire du patrimoine immobilier sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la contribution financière du ministère de la Culture et des Communications peut représenter jusqu'à 75 % des dépenses admissibles, pour un maximum de 50 000 \$;

POUR CES MOTIFS :

162/05/2022 Proposition de Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts, appuyée par Johanne Champagne, mairesse de Saint-Édouard-de-Maskinongé;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante, comme ici rédigé;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé nomme madame Pascale Plante, directrice générale et secrétaire-trésorière, en tant que mandataire pour la demande au programme Caractérisation des immeubles et secteurs à potentiel patrimonial du ministère de la Culture et des Communications;

QUE le conseil autorise le préfet et la directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer, pour et au nom de la MRC de Maskinongé, toute entente à intervenir;

QUE la MRC de Maskinongé s'engage à contribuer financièrement à hauteur de 25 % du coût total du projet, pour un maximum de 16 700 \$.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Entente de développement culturel / Tournée des résidences pour aînés

Objet : Signature du contrat avec Geneviève Richard / Duo de danse Sadaaqa

N/D : 210.03 et 306.01

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'Entente de développement culturel 2021-2023 de la MRC de Maskinongé, une enveloppe budgétaire de 168 126 \$ avait été répartie entre différents moyens d'action;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 5 000 \$ est prévu dans le cadre du projet pour les aînés (objectif 2.3) dans la réalisation d'une tournée des résidences pour aînés;

CONSIDÉRANT QUE le Comité culturel a opté pour un appel de candidatures auprès des artistes de la MRC de Maskinongé et que l'artiste sélectionnée est Geneviève Richard pour le spectacle « Duo de danse Sadaaqa »;

CONSIDÉRANT QU'un contrat a été rédigé pour confirmer l'entente par écrit avec l'artiste pour la présentation d'un maximum de 16 spectacles pendant la saison estivale 2022, au montant forfaitaire de 250 \$ par spectacle, ce prix comprend les frais de déplacement et de repas;

POUR CES MOTIFS :

163/05/2022 Proposition de Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts, appuyée de Gina Lemire, mairesse de Saint-Élie-de-Caxton;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé accepte le contrat de l'artiste Geneviève Richard « Duo de danse Sadaaqa », d'une tournée de 16 spectacles maximum aux résidences pour aînés durant la saison estivale 2022, au montant forfaitaire de 250 \$ par spectacle, ce prix comprend les frais de déplacement et de repas;

QUE le préfet et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la MRC de Maskinongé, le contrat et que le paiement soit autorisé conformément aux conditions déterminées dans le contrat.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Fonds québécois d'initiatives sociales

Objet : Ratification de la signature du protocole d'entente pour la demande au Fonds québécois d'initiatives sociales

N/D : 305.04

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maskinongé a déposé un projet intégré en habitation sur le territoire de la MRC de Maskinongé dans le cadre du Fonds

québécois d'initiatives sociales (ci-après nommé « FQIS ») 2018-2023;

CONSIDÉRANT QU' un protocole d'entente est signé avec le Consortium en développement social de la Mauricie pour l'attribution d'une subvention à la MRC de Maskinongé dans le cadre du FQIS;

POUR CES MOTIFS :

164/05/2022 Proposition de Roger Michaud, maire de Maskinongé, appuyée par Jacinthe Noël, représentant de Saint-Sévère;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé autorise la ratification de la signature du protocole d'entente avec le Consortium en développement social de la Mauricie pour l'attribution d'une subvention à la MRC de Maskinongé dans le cadre du FQIS 2018-2023.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Politique de soutien aux projets structurants

Objet : Recommandation de projets

N/D : 1406.02

CONSIDÉRANT l'entente relative au Fonds Régions et Ruralité (FRR) intervenue entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la MRC de Maskinongé, en mars 2020;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 22 de ladite entente, la MRC de Maskinongé a adopté, par la résolution numéro 137/05/2020, la *Politique de soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie (PSPS)* ;

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport des projets suivants, à savoir :

Projet	Promoteur	Recommandation	Coût total
Bonification terrain des loisirs	Saint-Sévère	28 778,31 \$	45 821,16 \$
Agrandissement et amélioration du parc à planches à roulettes	Maskinongé	24 672,08	108 040,00 \$
Total		53 450,39 \$	153 861,16 \$

¹ Une somme de 7 878,65 \$ a déjà été engagée. L'investissement total du PSPS serait de 36 656,96 \$ pour un total de 45 821,16 \$.

² Une somme de 61 756,92 \$ a déjà été engagée. L'investissement total du PSPS serait 86 429,00 \$ pour un total de 108 040,00 \$.

POUR CES MOTIFS :

165/05/2022 Proposition de Marilyne Gélinas, mairesse de Saint-Léon-Le-Grand, appuyée par Réjean Carle, maire de Saint-Ursule;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante, comme ici rédigé;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé accepte les projets ci-dessus détaillés;

QUE le préfet et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et nom de la MRC de Maskinongé, les protocoles d'entente à intervenir entre la MRC de Maskinongé et les promoteurs, et que les versements soient autorisés conformément aux conditions déterminées aux protocoles d'entente;

QUE l'agent de développement du territoire de la MRC de Maskinongé soit désigné responsable de l'application et de l'exécution des protocoles d'entente de la *Politique de soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie (PSPS)*.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Nouvelle Politique culturelle de la MRC de Maskinongé

Objet : Adoption de la nouvelle Politique culturelle de la MRC de Maskinongé

N/D : 105

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maskinongé a mis en place une première Politique culturelle en 2005, et que celle-ci s'inscrivait d'abord comme un levier à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE cette politique est née d'une volonté de l'administration de la MRC et des citoyens de mettre la culture à l'agenda du développement maskinongeois;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'effectuer une mise à jour de la politique afin qu'elle reflète mieux la réalité du milieu culturel de la MRC;

CONSIDÉRANT la formation d'un comité composé de différents acteurs pour procéder à la révision de cette politique;

CONSIDÉRANT la présentation de la nouvelle Politique culturelle faite aux membres du conseil par monsieur Sébastien Langevin, coordonnateur du développement touristique et culturel;

POUR CES MOTIFS :

166/05/2022 Proposition de Paul Carbonneau, maire d'Yamachiche, appuyée de Julie Bibeau, mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante, comme ici rédigé;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé adopte la nouvelle Politique culturelle de la MRC de Maskinongé.

Proposition adoptée à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

Fin de probation

Objet : Secrétaire au greffe
N/D : 405

CONSIDÉRANT l'embauche de madame Carole Robert au poste de secrétaire au greffe (R-384/11/2021);

POUR CE MOTIF :

167/05/2022 Proposition de Guillaume Laverdière, maire de Saint-Barnabé, appuyée de Nancy Mignault, mairesse de Saint-Étienne-des-Grès;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé accorde le statut de salariée régulière à temps plein à madame Carole Robert, au poste de secrétaire au greffe, et ce, rétroactivement au 15 avril 2022.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Fin de probation

Objet : Conseiller en développement agroalimentaire
N/D : 405

CONSIDÉRANT l'embauche de monsieur Rémi Gagnon au poste de conseiller en développement agroalimentaire (R-385/11/2021);

POUR CE MOTIF :

168/05/2022 Proposition de Johanne Champagne, mairesse de Saint-Édouard-de-Maskinongé, appuyée de Julie Bibeau, mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé accorde le statut de salarié régulier à temps plein à monsieur Rémi Gagnon, au poste de conseiller en développement agroalimentaire, et ce, rétroactivement au 13 avril 2022.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Embauche

Objet : Technicien en informatique niveau 1 et 2
N/D : 405

CONSIDÉRANT le rapport d'entrevue déposé au conseil pour faire suite à l'appel de candidatures pour un poste de technicien informatique niveau 1 et 2 à la MRC de Maskinongé (R-17/01/2022);

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection pour l'embauche de monsieur Benoit Duquette;

POUR CES MOTIFS :

169/05/2022 Proposition de Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts, appuyée de Claude Mayrand, maire de Saint-Mathieu-du-Parc;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé accepte la recommandation du comité de sélection pour l'embauche de monsieur Benoit Duquette au poste de technicien en informatique niveau 1 et 2, et ce, aux conditions de travail suivantes à savoir :

- Poste régulier à temps plein;
- Intégration à la classe d'emploi 10 – échelon 5 – conformément à la convention collective en vigueur à la MRC de Maskinongé;
- Soumis à une période d'essai de 672 heures effectivement travaillées à compter du 16 mai 2022.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Ouverture de poste

Objet : Coordonnateur du Service de développement économique et du territoire

N/D : 402.03

CONSIDÉRANT le départ de Jean-Frédéric Bourassa, coordonnateur du Service de développement économique et du territoire;

POUR CE MOTIF :

170/05/2022 Proposition de Pierre Desaulniers, maire de Saint-Boniface, appuyée par Claude Boulanger, maire de Charrette;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder dans un premier temps, à l'appel de candidatures à l'interne et s'il y a lieu à sa publication à l'externe pour le poste de coordonnateur du Service de développement économique et du territoire, selon les conditions de travail inscrites dans la convention des cadres en vigueur à la MRC de Maskinongé.

Proposition adoptée à l'unanimité.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Objet : Travaux de peinture et déplacement de meubles au poste de la Sûreté du Québec

N/D : 306.01 et 602.02

CONSIDÉRANT QUE les bureaux de la Sûreté du Québec (ci-après nommée « SQ ») de la ville de Louiseville ont subi plusieurs travaux de réparations;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'effectuer des travaux de peinture dans ces locaux et que la Société québécoise des infrastructures (ci-après nommée « SQI ») offre à la MRC de Maskinongé de payer à parts égales les travaux de peinture;

CONSIDÉRANT QU'il est également nécessaire de déplacer l'ameublement des bureaux par une entreprise spécialisée afin d'effectuer les travaux de peinture;

POUR CES MOTIFS :

171/05/2022 Proposition d'Yvon Deshaies, maire de Louiseville, appuyée par Nancy Mignault, mairesse de Saint-Étienne-des-Grès;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante, comme ici rédigé;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé accepte l'offre de la SQI soit de payer à parts égales la facture reliée aux travaux de peinture pour les bureaux de la SQ;

QUE les frais occasionnés pour le déplacement de l'ameublement sont à la charge de la SQI en totalité.

Proposition adoptée à l'unanimité.

SERVICE TECHNIQUE

Gestion des cours d'eau

Objet : Nomination de la personne désignée au niveau local pour la gestion des cours d'eau / Saint-Léon-Le-Grand

N/D : 1502

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 5 de *l'Entente intermunicipale pour confier aux municipalités du territoire de la MRC de Maskinongé certaines responsabilités à l'égard des cours d'eau et prévoir les modalités de son application* datée du 28 novembre 2007;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC doit donner son approbation pour le choix *des personnes désignées* par les municipalités locales;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Léon-Le Grand a transmis par la résolution (R-104-2022) datée du 5 avril 2022, la nomination de monsieur Mathieu Lafond, directeur des travaux publics, à titre de *personne désignée au niveau local* pour la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC de Maskinongé sur le territoire de la municipalité de Saint-Léon-Le-Grand. Monsieur Lafond vient en remplacement de monsieur David Deschesnes;

CONSIDÉRANT QUE le gestionnaire régional des cours d'eau de la MRC de Maskinongé recommande d'approuver le choix de la *personne désignée au niveau local* de la municipalité de Saint-Léon-Le-Grand;

POUR CES MOTIFS :

172/05/2022 Proposition de François Gagnon, maire de Saint-Justin, appuyée par Marilyne Gélinas, mairesse de Saint-Léon-Le-Grand;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé approuve la nomination de monsieur

Mathieu Lafond, directeur des travaux publics, comme *personne désignée au niveau local* pour la gestion des cours d'eau de la municipalité de Saint-Léon-Le-Grand.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Cours d'eau Trahan

Objet : Demande d'analyse de la problématique d'inondation et pistes de solutions

N/D : 1502.02

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Sévère a transmis à la MRC par résolution (51-03-2022) datée du 14 mars 2022, une demande pour mandater le Service technique de la MRC, afin d'analyser la situation problématique du cours d'eau Trahan et de proposer des pistes de solutions à long terme;

CONSIDÉRANT les inspections sur le terrain de monsieur Nicolas Chapotard, gestionnaire régional des cours d'eau de la MRC, datées du 21 mars 2022 et du 12 avril 2022;

CONSIDÉRANT QUE les travaux suivants devront être effectués : relevés d'arpentage, plans et profils, dimensionnement de ponceaux et analyse des résultats. De plus, un rapport exposant les problématiques et les pistes de solution sera rédigé et transmis à la MRC et à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la résolution de la municipalité de Saint-Sévère spécifie que les coûts liés au service d'ingénierie sont assumés par la municipalité;

POUR CES MOTIFS :

173/05/2022 Proposition de Marilyne Gélinas, mairesse de Saint-Léon-Le-Grand, appuyée par Pierre Desaulniers, maire de Saint-Boniface;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé accepte la demande d'analyse de la situation problématique du cours d'eau Trahan comme mentionné dans la résolution (51-03-2022) datée du 14 mars 2022 de la municipalité de Saint-Sévère et d'une proposition des pistes de solutions à long terme;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé approuve les travaux recommandés par monsieur Nicolas Chapotard, gestionnaire régional des cours d'eau de la MRC.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Gestion des cours d'eau

Objet : Localisation des cours d'eau dans le secteur du Canton-de-la-Rivière / Saint-Paulin

N/D : 1502.02

CONSIDÉRANT la transmission d'une étude de caractérisation écologique effectuée dans trois secteurs de la municipalité de Saint-Paulin par la firme Groupe Synergis (Projet 21-170), remis par la coordonnatrice du Service

d'aménagement et développement du territoire de la MRC de Maskinongé à la mi-novembre 2021, au gestionnaire régional des cours d'eau de la MRC de Maskinongé;

CONSIDÉRANT QUE Groupe Synergis mentionne dans leur étude que la MRC de Maskinongé devrait être consultée, afin de valider leur conclusion en lien avec les cours d'eau et les fossés observés sur le terrain, puisque celle-ci a compétence à l'égard des cours d'eau sur son territoire, article 103 de la *Loi sur les Compétences Municipales*, (RLRQ C-47.1.);

CONSIDÉRANT la visite effectuée sur le terrain et le rapport d'inspection déposé par Nicolas Chapotard, gestionnaire régional des cours d'eau;

POUR CES MOTIFS :

174/05/2022 Proposition de Paul Carbonneau, maire d'Yamachiche, appuyée par Jacinthe Noël, représentante de Saint-Sévère;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé prenne acte du dépôt du rapport d'inspection daté du 29 avril 2022 déposé par Nicolas Chapotard, gestionnaire régional des cours d'eau de la MRC de Maskinongé, concernant la localisation des cours d'eau dans le secteur du Canton-de-la-Rivière à Saint-Paulin.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents :
(*Claude Frappier, maire de Saint-Paulin s'est abstenu du vote puisque le rapport concerne la municipalité de Saint-Paulin et qu'il est en désaccord avec le contenu du rapport.*)

Projet de cartographie des zones inondables

Objet : Offre de service Lester Trujillo Gonzalez, PH.D., ing

N/D : 210.03 et 306.01

CONSIDÉRANT les besoins évalués par Adil Lahnichi, ingénieur du Service technique de la MRC, pour un soutien technique volet Hydrologie/Hydraulique dans le cadre du projet de cartographie des zones inondables de la MRC de Maskinongé;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Lester Trujillo Gonzalez, PH.D., ing, pour un soutien technique volet Hydrologie/Hydraulique au coût de 50 000 \$ plus taxes;

POUR CES MOTIFS :

175/05/2022 Proposition de Roger Michaud, maire de Maskinongé, appuyée par Nancy Mignault, mairesse de Saint-Étienne-des-Grès;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé accepte l'offre de service de Lester Trujillo Gonzalez, PH.D., ing, pour un soutien technique volet Hydrologie/Hydraulique pour le projet de cartographie des zones inondables de la MRC de Maskinongé, les honoraires pour la réalisation de ce mandat sont de 50 000,00 \$ plus taxes.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Cours d'eau Grande-Décharge / Travaux d'excavation du nouveau tracé de la déviation

Objet : Paiement du décompte numéro 5 - Final
N/D : 306.01 et 1410.0327 et 1502.02

CONSIDÉRANT le contrat octroyé à l'entreprise Alide Bergeron et fils Ltée, de Maskinongé, au prix global de 465 646 \$ plus taxes applicables, pour l'exécution des travaux de détournement du cours d'eau Grande-Décharge dans le Parc industriel régional (R-347/11/2020);

CONSIDÉRANT la recommandation d'Adil Lahnicchi, ingénieur au Service technique de la MRC de Maskinongé, d'autoriser le paiement final du décompte progressif numéro 5 au montant de 32 185,07 \$ incluant les taxes;

POUR CES MOTIFS :

176/05/2022 Proposition de Johanne Champagne, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé, appuyée par Roger Michaud, maire de Maskinongé;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé accepte la recommandation d'Adil Lahnicchi, ingénieur au Service technique de la MRC de Maskinongé et autorise le paiement final du décompte progressif numéro 5, au montant 32 185,07 \$ incluant les taxes à l'entreprise Alide Bergeron et fils Ltée.

Proposition acceptée à l'unanimité.

RAPPORT DES COMITÉS

Énercycle

Étant donné la rencontre avec les représentants du Comité d'Énercycle tenue à 18h30 avant la séance ordinaire du conseil, aucun autre sujet n'a été abordé pour cette rubrique.

DÉPÔT DES RAPPORTS ET/OU COMPTES RENDUS

Objets: Cour municipale régionale : rapport des statistiques / avril 2022;
 Service d'évaluation : rapport des activités / avril 2022;
 Comité sécurité incendie : compte rendu du 8 mars 2022;
 Comité sécurité publique : compte rendu 10 février 2022;
 Services administratifs : rapport direction générale / avril 2022;

177/05/2022 Proposition de Gina Lemire, mairesse de Saint-Élie-de-Caxton, appuyée par Julie Bibeau, mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé accepte le dépôt :

- du rapport de statistiques, en date du 29 avril 2022, tel que déposé par la technicienne juridique de la Cour municipale régionale de Maskinongé;
- du rapport des activités du Service d'évaluation, pour le mois d'avril 2022, tel que déposé par la préposée au service d'évaluation;
- du compte rendu du Comité sécurité incendie du 8 mars 2022;

- du compte rendu du Comité sécurité publique du 10 février 2022;
- du rapport de la direction générale pour le mois d'avril 2022;

chacun des membres du conseil ayant reçu une copie des documents ci-dessus mentionnés.

Proposition adoptée à l'unanimité.

DEMANDES D'APPUIS

Monsieur Jean Damphousse, agriculteur et membre de l'UPA

Objet : Demande d'appui – Suspension de l'application du régime transitoire en zone inondable

N/D : 710.0304

CONSIDÉRANT QUE la carte qui définit la « limite du littoral », aussi appelée « ligne des hautes eaux », ou « limite de la zone d'inondation de récurrence 0-2 ans », n'est pas à jour;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (ci-après nommé « MELCC ») reconnaît l'inexactitude de la carte;

CONSIDÉRANT QUE ladite carte est actuellement en cours de révision;

CONSIDÉRANT QUE ce manque de précision impacte une étendue surestimée dans le territoire agricole;

CONSIDÉRANT QUE le MELCC finance le Pôle d'expertise multidisciplinaire en gestion durable du littoral du lac Saint-Pierre afin d'identifier quelles pratiques durables seront applicables dans le littoral;

CONSIDÉRANT QUE les travaux du Pôle d'expertise ne sont pas terminés;

CONSIDÉRANT QUE ces conditions causent préjudice aux producteurs agricoles;

POUR CES MOTIFS :

178/05/2022 IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante, comme ici rédigé;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé appuie monsieur Jean Damphousse, agriculteur et membre de l'UPA dans sa demande de suspendre l'application du régime transitoire en zone inondable jusqu'à ce que les cartes soient mises à jour et que les conclusions du Pôle d'expertise permettent d'identifier les pratiques adaptées à mettre en place.

Objet : Modification des règlements pour l'accès à l'habitation abordable pour tous

N/D : 710.0304

CONSIDÉRANT que la MRC appuie la Déclaration municipale sur l'habitation de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) et que la MRC déclare que plusieurs mesures stratégiques doivent notamment être mises en œuvre par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que les mesures stratégiques proposées au gouvernement du Québec par la déclaration de l'UMQ incluent: l'ajout supplémentaire de logements sociaux et de logements abordables par année, le maintien d'un programme visant la création de logements abordables, la révision de la loi sur l'expropriation pour l'acquisition d'immeubles par les municipalités, la remise en état rapide des logements sociaux en mauvais état, etc.;

CONSIDÉRANT que la table de logement de Brome-Missisquoi membre du Réseau de développement social de Brome-Missisquoi souligne d'autres enjeux liés à l'accessibilité aux logements sociaux et aux logements abordables tels que: l'absence d'aide pour les travailleurs non admissibles au logement subventionné, mais incapable d'avoir accès à un logement abordable et la difficulté d'attribution des PSL (programme supplément au loyer) car pour l'admissibilité, le coût du logement ne peut pas dépasser 110 % du coût médian, or, peu de logements sont disponibles à ce taux;

CONSIDÉRANT que la table de logement demande un appui politique au conseil des maires de Brome-Missisquoi pour la sensibilisation et la revendication auprès du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi a eu une augmentation marquée de sa population au cours des dernières années et que le taux d'inoccupation des logements dans Brome-Missisquoi est de 1,4 %;

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi reconnaît qu'il y a une crise du logement sur son territoire;

POUR CES MOTIFS :

179/05/2022 IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé appuie la MRC de Brome-Missisquoi dans sa demande à la Société d'Habitation du Québec de modifier les règlements pour l'accès à l'habitation abordable pour tous.

MRC de l'Érable

Objet : Enjeux environnementaux et de fiscalité municipale – Appui aux propos de la mairesse de Nicolet

N/D : 710.0304

CONSIDÉRANT la lettre ouverte de la mairesse de Nicolet, madame Geneviève Dubois, concernant le défi des villes et des municipalités de poursuivre leur développement dans un contexte de protection de l'environnement et de la forte dépendance des municipalités envers les revenus de taxes foncières;

CONSIDÉRANT QUE tel qu'avancé par madame Dubois, la dépendance des

municipalités aux revenus de taxes foncières empêche ces dernières à prendre de meilleures décisions sur le plan environnemental, alors qu'elles doivent faire partie de la solution;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des municipalités de la MRC de L'Érable font face à ces mêmes enjeux, et ce, plus que jamais;

CONSIDÉRANT QUE le modèle actuel de la fiscalité municipale ne peut pas tenir à moyen et long terme pour permettre aux municipalités de faire face à leurs défis de développement durable;

CONSIDÉRANT QU'une réflexion sur une refonte complète de la fiscalité municipale doit être amorcée dès maintenant pour pallier les enjeux des municipalités, tant sur les plans environnementaux, de développement et de revenus, et ce, afin de faire face à leurs obligations dans des conditions stables, prévisibles et pérennes;

POUR CES MOTIFS :

180/05/2022 IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé appuie fortement les propos tenus par la mairesse de Nicolet;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé appuie la demande au gouvernement d'amorcer dès maintenant un réel chantier sur la révision en profondeur de la fiscalité municipale afin de permettre aux municipalités de mieux faire face à leurs obligations en matière de protection de l'environnement et de développement.

MRC des Etchemins

Objet : Effets de l'inflation sur le coût de constructions, d'entretien, d'achat d'équipements, infrastructures et services municipaux des municipalités

N/D : 710.0304

CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent entretenir adéquatement leurs infrastructures municipales pour la santé, la sécurité et le bien-être des citoyens;

CONSIDÉRANT la forte inflation constatée depuis plusieurs mois voir quelques années dans les coûts de constructions, d'entretien, d'achat d'équipements de même que les coûts des services des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités n'ont pas la capacité de financer seules certaines de ces dépenses;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent faire des demandes d'aide financière aux deux paliers gouvernementaux, et ce, dans différents programmes;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse et l'acceptation de ces subventions requièrent plusieurs semaines ou mois;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont tenues de respecter les règles en

matière d'appel d'offres et que celles-ci allongent les procédures d'acceptation des soumissions;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, les prix ont largement dépassé les prévisions budgétaires et que les budgets prévus sont insuffisants;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble de ces dépenses affectent de plus en plus les budgets municipaux ;

POUR CES MOTIFS :

181/05/2022 IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé appuie la MRC des Etchemins dans sa démarche auprès des gouvernements du Québec et du Canada afin de réduire les effets de l'inflation sur le coût de constructions, d'entretien, d'achat d'équipements, infrastructures et services municipaux des municipalités.

MRC de la Vallée-de-la-Gatineau

Objet : Demande au ministère de la Sécurité publique – Renouvellement de l'Entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec

N/D : 710.0304

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 76 de la Loi sur la police, les services de la Sûreté du Québec (SQ) sont fournis en application des ententes conclues entre la ministre de la Sécurité publique et les MRC;

CONSIDÉRANT QUE l'Entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec, intervenue entre la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et le ministère de la Sécurité publique (MSP), est échue depuis décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE malgré cette échéance, la SQ continue de fournir ses services à la MRC, en attendant la conclusion d'une nouvelle entente, conformément à l'article 80 de la Loi;

CONSIDÉRANT QUE des travaux sont en cours au niveau provincial depuis plusieurs années pour le renouvellement de ces ententes;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a été informée par le MSP, en novembre 2021, que des travaux inhérents aux renouvellements des ententes relatives à la fourniture de services de police par la SQ se sont déroulés dans les derniers mois, par l'entremise d'un comité de liaison et d'un comité de révision du modèle d'entente, comités formés de représentants de la SQ, de la FQM, de l'UMQ et du MSP;

CONSIDÉRANT QUE suivant ces travaux, un nouveau modèle d'entente ainsi qu'un nouveau modèle de répartition des effectifs basé sur la charge de travail devaient être présentés aux MRC;

CONSIDÉRANT QUE des rencontres de présentation, prévues dans plusieurs MRC du Québec, ont été annulées en décembre 2021 suite à de nombreuses préoccupations soulevées relativement au plan de répartition des effectifs devant être présenté;

CONSIDÉRANT QUE des discussions seraient à ce jour toujours en cours avec la SQ et les partenaires impliqués dans le dossier;

CONSIDÉRANT QUE pour la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, il est inconcevable de présumer qu'une baisse des effectifs pourrait être envisagée sur son territoire, considérant notamment la grandeur du territoire desservi ainsi que les statistiques présentées aux différents rapports annuels de son comité de Sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau souhaite que tous les facteurs inhérents à son territoire soient pris en considération dans le cadre du renouvellement de l'entente à intervenir avec le MSP;

POUR CES MOTIFS :

182/05/2022 IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé appuie la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau dans sa demande à la ministre de la Sécurité publique, madame Geneviève Guilbault, qu'aucune réduction des effectifs ne doit être prévue sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, dans le cadre du renouvellement de l'Entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec à intervenir avec la MRC.

FÉLICITATIONS ET REMERCIEMENTS

Bon coup d'avril 2022

Objet : Les Jardins André Carbonneau

N/D : 705.02

CONSIDÉRANT QUE Les Jardins André Carbonneau de Louiseville célèbrent cette année son 50^e anniversaire d'existence;

CONSIDÉRANT QUE grâce à leur passion pour l'horticulture, cette entreprise fût fondée en 1972 par monsieur Alexandre Carbonneau et son épouse Marie-Jeanne Deschênes et ensuite reprise par leur fils André Carbonneau;

CONSIDÉRANT QU'avec un démarrage modeste, les dirigeants ont rapidement permis à l'entreprise de connaître un bel essor et de se tailler une place de choix en Mauricie et dans Lanaudière;

POUR CES MOTIFS :

183/05/2022 IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé remette le Bon coup du mois d'avril à monsieur André Carbonneau, propriétaire de l'entreprise Les Jardins André Carbonneau qui ne cesse d'améliorer les services et les installations afin de bien satisfaire sa clientèle.

FÉLICITATIONS

Objet : Lauréats et nominés de la Soirée des Gens de Terre et Saveurs
N/D : 710.01

CONSIDÉRANT QU'avait lieu la 8^e édition de la Soirée des Gens de Terre et Saveurs, tenue le 21 avril 2022;

CONSIDÉRANT QU' à cette occasion, des représentants de la MRC de Maskinongé ont remporté les grands honneurs dans l'une des catégories en lice à savoir :

Catégorie : Agricultrice et Agriculteur d'exception

- Madame Gaétane Beaumier de Saint-Étienne des Grès;
- Monsieur André Auger de Yamachiche.

Catégorie : Personnalité agricole

- Monsieur Martin Caron de Louiseville, producteur agricole et récemment nommé président de l'Union des producteurs agricoles du Québec;

Catégorie : Employé de l'année

- Monsieur Hugo Ferron de la Ferme Jéméric de Yamachiche;

Catégorie : Relève agricole

- Madame Mélissa Bordeleau de la Ferme des Grès de Saint-Étienne-des-Grès;

Catégorie : Entreprise agricole

- La Ferme Gemini de Saint-Barnabé;
- En nomination L'Érablière Pagé-Savard et Filles de Saint-Alexis-des-Monts;

POUR CES MOTIFS :

184/05/2022 IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante, comme ici rédigé;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé félicite tous les nominés et lauréats lors de la Soirée des Gens de Terre et Saveur, tenue le 21 avril 2022 et reconnaît l'apport et la contribution exceptionnelle dans le développement et le rayonnement des secteurs agricole et agroalimentaire de la MRC de Maskinongé.

FÉLICITATIONS

Objet : Lauréats et nominés du Défi OSEentreprendre
N/D : 710.01

CONSIDÉRANT QU'avait lieu le 24^e Défi OSEentreprendre, tenu le 4 mai

2022;

CONSIDÉRANT QU'à cette occasion, des représentants de la MRC de Maskinongé ont remporté les grands honneurs dans l'une des catégories en lice à savoir :

Catégorie : Bioalimentaire

- 1^{er} Prix à madame Lana Jobin de Cultures AIterreNatives, Sainte-Angèle-de-Prémont, représentante de la MRC de Maskinongé lors du Gala des Grands Prix Desjardins le 8 juin 2022;
- 2^e Prix à madame Barbara Boutet de Micropousses des Monts, Saint-Alexis-des-Monts;
- Également en nomination Une Faim de Loup, Louiseville;

Catégorie : Exploitation, transformation, production

- En nomination monsieur Guillaume Laverdière, Agri GL, Saint-Barnabé;

Catégorie : Faire affaire ensemble

- En nomination madame Amélie Poirier-Aubry, Vroum Vrac, Saint-Élie-de-Caxton;

Catégorie : Services aux entreprises

- 1^{er} Prix à monsieur Olivier Asselin, Fabrication avancée, AccelFab inc., Louiseville, également représentant de la MRC de Maskinongé lors du Gala des Grands Prix Desjardins le 8 juin 2022;

Catégorie : Services aux individus

- 1^{er} Prix à madame Marie-Élisabeth Gagnon et monsieur Jonathan Alarie, Expérience Hébergement inc., Saint-Alexis-des-Monts représentants de la MRC de Maskinongé lors du Gala des Grands Prix Desjardins le 8 juin 2022;

POUR CES MOTIFS :

185/05/2022 IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante, comme ici rédigé;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé félicite tous les nominés et lauréats lors du Défi OSEentreprendre tenu le 4 mai 2022 et reconnaît l'apport et la contribution exceptionnelle dans le développement et le rayonnement de la MRC de Maskinongé.

AFFAIRES NOUVELLES

ICO Solutions**Objet : Banque heures / logiciel sécurité incendie****N/D : 210.03**

CONSIDÉRANT le besoin de faire une migration de la base de données vers le SQL serveur 2016 pour les services incendies des municipalités de la MRC de Maskinongé;

CONSIDÉRANT l'offre de service initiale de l'entreprise ICO Solutions pour une banque de 20 heures afin de réaliser ladite migration tel qu'accepté par le comité administratif de la MRC de Maskinongé (R-18/02/2022);

CONSIDÉRANT la réception d'une nouvelle offre de service portant le numéro 3125 datée du 9 mai 2022, laquelle fait état d'une banque supplémentaire de 15 heures pour finaliser la migration de la base de données vers le SQL serveur 2016 pour les services incendies de 12 municipalités de la MRC de Maskinongé, au montant total de 3 018,09 \$ taxes incluses;

POUR CES MOTIFS :

186/05/2022 **QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé accepte la nouvelle offre de service de l'entreprise ICO Solutions, d'une banque supplémentaire de 15 heures au montant total de 3 018,09 \$ taxes incluses afin de finaliser la migration de la base de données vers le SQL serveur 2016 pour les services incendies des 12 municipalités de la MRC de Maskinongé;

QUE le montant soit payable à la fin des travaux de migration de la base de données vers le SQL serveur 2016 pour les services incendies des 12 municipalités de la MRC de Maskinongé;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé autorise le préfet et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la MRC de Maskinongé, tout document relatif à l'acceptation de la nouvelle offre de service ci-dessus détaillée.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Baux de villégiature**Objet : Frais de déplacement pour inspection des baux de villégiature****N/D : 306.01 et 405**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Alexandre Marotte, aménagiste et chargé de projets du territoire public doit circuler régulièrement dans des chemins forestiers;

CONSIDÉRANT QUE les déplacements en chemins forestiers peuvent entraîner une détérioration prématurée du véhicule;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'augmenter le tarif des frais de déplacement à un taux plus élevé que ce qui est déjà établi par la résolution 236/07/2021;

POUR CES MOTIFS :

187/05/2022 Proposition d'Yvon Deshaies, maire de Louiseville, appuyée par Roger Michaud, maire de Maskinongé;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante, comme ici

rédigé;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé autorise le remboursement des frais de déplacement pour Alexandre Marotte, aménagiste et chargé de projets du territoire public au tarif de 0,69 \$ / km.

Proposition adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Au terme de la séance, les personnes présentes ont eu l'opportunité d'adresser des questions orales aux membres du conseil de la MRC de Maskinongé.

LEVÉE DE LA SÉANCE

188/05/2022 Proposition de Claude Boulanger, maire de Charette, appuyée par Roger Michaud, maire de Maskinongé;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé lève la séance à 20h05, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été discutés.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

Rédigé par :
Carole Robert,
Secrétaire au greffe

JEAN-YVES ST-ARNAUD
PRÉFET

PASCALE PLANTE,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRETARIE-TRÉSORIÈRE

« Je, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MASKINONGÉ**CORRESPONDANCE****SÉANCE DU 11 MAI 2022**

- 01. MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE DE L'HABITATION (MAMH)**
- Lettre de confirmation pour la mise en vigueur du règlement 285-21 - modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin de supprimer l'interdiction d'implantation de résidences supplémentaires dans une superficie de droits acquis
- 02. MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 2.2.1. Lettre de confirmation pour l'aide financière Volet 1 - 2022-2023 - Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel
- 2.2.2. Lettre de confirmation pour l'aide financière Volet 3 - 2022-2023 - Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel
- 03. MINISTÈRE DES FORETS, DE LA FAUNE ET DES PARCS**
- Communiqué de presse - Reconduction du moratoire sur la pêche à la perchaude au lac Saint-Pierre et dans les secteurs du fleuve Saint-Laurent compris entre le pont Laviolette et Saint-Pierre-les-Becquets
- 04. MUNICIPALITÉS / VILLES**
- 4.1. Ville de Plessisville**
- Appui projet impact projet loi 103
- 05. MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉS**
- 5.1. MRC LA HAUTE-YAMASKA**
- Appui pour le programme d'aide financière pour la formation des pompiers
- 5.2. MRC VAUDREUIL SOULANGES**
- Appui pour les revendications concernant la complexité des démarches et les délais de traitements des dossiers par le MTQ
- 06. CORPORATION DE TRANSPORTS COLLECTIFS DE LA MRC DE MASKINONGÉ**
- 6.1. Communiqué de presse - AGA 2022
- 6.2. Rapport annuel 2021
- 6.3. Infolettre mai 2022
- 6.4. Info Transport

07. FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

7.1. Infolettre - Actualités

08. LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

8.1. Lettre / Votre part de ristourne 2021

09. RÉSEAU MAURICIE

9.1. Communiqué de presse / Invitation au colloque Eau et Municipalités

10. SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ)

10.1. Acceptation selon l'entente pour l'application des programmes de l'amélioration de l'habitat, les états des débours et des encaissements pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020
